

Communauté de Communes

Bendejun
Berre les Alpes
Blausasc
Cantaron
Châteauneuf Villevieille
Contes
Drap
L'Escarène
Lucéram
Peille
Peillon
Touët de l'Escarène

Contes, le 4 juin 2009

Monsieur Jean-Claude VALLAURI
10 rue Henri Rostagni
06440 L'ESCARÈNE

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du conseil communautaire qui se réunira le :

**Vendredi 11 juin 2010
à 18h30
à Peille, Palais Lascaris**

Ordre du jour :

- 1/ Election d'un onzième vice-président
- 2/ Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2010
- 3/ Nouvelle composition du bureau
- 4/ Modification des statuts
- 5/ SCoT : débat sur le PADD
- 6/ Déchetterie : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
F. TUJAGUE




P.J : Note explicative, PV de la séance du 14 avril 2010

Conseil communautaire du vendredi 11 juin 2010

Note explicative

Election d'un 11^{ème} vice-président

L'assemblée communautaire sera amenée à élire un nouveau vice-président, parmi les quatre délégués de la commune de Peille, conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales et aux statuts communautaires. Cette élection aura lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Nouvelle composition du bureau

Au vu des résultats des opérations d'élection du vice-président désigné parmi les délégués de la commune de Peille, il conviendra de délibérer sur la nouvelle composition du bureau, conformément à l'article 5 des statuts de la communauté de communes.

Modification des statuts

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de modifier les statuts de la communauté de communes d'une part pour y intégrer, dans ses articles 1 et 5, l'entrée de la commune de Peille, d'autre part au niveau de la compétence « logement social d'intérêt communautaire », pour porter à au moins 15 logements les opérations de constructions nouvelles.

Par courrier en date du 21 mai dernier, le préfet a émis une observation sur cette dernière modification, la délibération prise comportant une erreur au niveau de la classification de la compétence comme facultative alors qu'elle fait partie des compétences optionnelles de l'article 8 des statuts de la CCPP. Il convient donc de délibérer à nouveau pour corriger cette erreur.

SCoT : débat sur le PADD

Lors de sa séance du 9 décembre 2009, les membres du conseil communautaire ont débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du pays des Paillons, conformément à l'article L122-8 du code de l'urbanisme.

Or, avec l'entrée de la commune de Peille le 1^{er} avril dernier, le périmètre du SCoT s'est trouvé, de fait, étendu à cette commune. Les documents déjà réalisés (diagnostic, état initial de l'environnement, PADD) ont donc été actualisés pour prendre en compte les données relatives à Peille. Ils font également l'objet de nouvelles présentations publiques avec l'organisation de réunions et d'expositions sur la commune de Peille ainsi que dans les chefs lieux des cantons de Contes et L'Escarène.

Cette révision du PADD nécessite la tenue d'un nouveau débat en conseil communautaire.

Déchetterie

Suite au lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future déchetterie communautaire, le jury a sélectionné trois équipes : les cabinets d'architecture Duchier-Bonnet-Pietra (Toulon) ; Conte et Vollenweider (Nice) ; Actom (Sophia-Antipolis). Les membres du jury ayant établi un classement des trois projets présentés, le conseil communautaire sera amené à délibérer pour autoriser le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture qu'il sera proposé de retenir.

